

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-5-4-6

Séance du lundi 30 juin 2025

MODIFICATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DU BAS-RHIN ACTUALISÉ 2019-2025

Présidence de : Mme DOLLINGER Isabelle

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DA SILVA ADRIANO Valérie donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
DEBES Vincent donne procuration à ZAEGEL Sébastien
DELATTRE Cécile donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT donne procuration à MEYER Philippe
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HEINTZ Paul donne procuration à ERBS André
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle
KALTENBACH Nathalie donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KLINKERT Brigitte donne procuration à DILIGENT Danielle
LORENTZ Michel donne procuration à KRIEGER Laurent
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à JEANPERT Chantal
SENE Marc donne procuration à WOLF Etienne
SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

BIERRY Frédéric, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, ESCHLIMANN Michèle, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L.851-1 du Code de la sécurité sociale pour la gestion d'aires permanentes d'accueil des gens du voyage,
- VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000, modifiée, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,
- VU le décret n°2001-541 du 25 juin 2001 relatif au financement des aires d'accueil destinées aux gens du voyage,
- VU le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage
- VU l'arrêté du Préfet du Bas-Rhin du 14 février 2025 portant adoption du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Bas-Rhin actualisé 2019-2025,
- VU la délibération n°CD-2021-6-0-4 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU l'avis favorable émis le 01 avril 2025 par la Commission départementale consultative des gens du voyage du Bas-Rhin sur le projet d'arrêté portant modification du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Bas-Rhin actualisé 2019-2025,
- VU les différents avis rendus par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propres concernés sur le projet de modification du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Bas-Rhin actualisé 2019-2025,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis des Commissions Territoriales Eurométropole de Strasbourg, Ouest Alsace Molsheim - Saverne et Nord Alsace - Haguenau – Wissembourg, du 16 juin 2025,
- VU l'avis de la Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale du 16 juin 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la modification du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2019-2025 du Bas-Rhin, joint en annexe 3 à la présente délibération, intégrant les nouvelles prescriptions suivantes :

- sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg : « création d'une nouvelle aire permanente d'accueil en remplacement de l'aire de Strasbourg/rue de Dunkerque avec maintien du nombre de places (39 places) » ;
- sur le territoire de la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig : « Réhabilitation de l'Aire Permanente d'Accueil de Mutzig avec augmentation de 20 à 34 places » ;
- sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains : « contribution au SDAHGV par le financement d'une Aire de Grand Passage à Drusenheim ou par le financement d'une Aire de Grand Passage à Wissembourg en remplacement de celle existante » ;

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer conjointement avec Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, l'arrêté portant modification du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Bas-Rhin actualisé 2019-2025, joint en annexe 1 de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions

Damien FREMONT, Florian KOBRYN, Fleur LARONZE, Ludivine QUINTALLET

1 non-participation au vote

Alain COUCHOT, actionnaire minoritaire d'une société de conseil en exercice coordonné en santé